

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Chrome (VI) (oxyde de) extra-pur

Date de révision: 14.07.2023

Code du produit: 25169

Page 1 de 13

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Chrome (VI) (oxyde de) extra-pur

N° CAS: 1333-82-0  
N° Index: 024-001-00-0  
N° CE: 215-607-8

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

###### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH  
Rue: Stempelstraße 6  
Lieu: D-47167 Duisburg  
Téléphone: 0203/5194-0  
E-mail: info@analytichem.de  
Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit  
E-mail: produktsicherheit@analytichem.de  
Internet: www.analytichem.de  
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

Téléfax: 0203/5194-290

Téléphone: 0203/5194-107/117

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

##### Information supplémentaire

Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Ox. Sol. 1; H271  
Carc. 1A; H350  
Muta. 1B; H340  
Repr. 2; H361f  
Acute Tox. 2; H330  
Acute Tox. 3; H311  
Acute Tox. 3; H301  
Skin Corr. 1A; H314  
Resp. Sens. 1; H334  
Skin Sens. 1; H317  
STOT SE 3; H335  
STOT RE 1; H372  
Aquatic Acute 1; H400  
Aquatic Chronic 1; H410

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Chrome (VI) (oxyde de) extra-pur

Date de révision: 14.07.2023

Code du produit: 25169

Page 2 de 13

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

## Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention  
d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



## Mentions de danger

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H330	Mortel par inhalation.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P371+P380+P375	En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

## Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Formule:	CrO3
Poids moléculaire:	99,99 g/mol

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Chrome (VI) (oxyde de) extra-pur**

Date de révision: 14.07.2023

Code du produit: 25169

Page 3 de 13

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
1333-82-0	trioxyde de chrome (VI)			100 %
	215-607-8	024-001-00-0		
	Ox. Sol. 1, Carc. 1A, Muta. 1B, Repr. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1A, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H271 H350 H340 H361f H330 H311 H301 H314 H334 H317 H335 H372 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
1333-82-0	215-607-8	trioxyde de chrome (VI)	100 %
	par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 57 mg/kg; par voie orale: DL50 = 52 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 1 - 100		

**Information supplémentaire**

Cette substance qualifiée comme extrêmement préoccupante (SVHC) est soumise à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement REACH.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

**Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.  
En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.  
Appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec la peau**

Se laver immédiatement avec: Eau  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Protéger l'oeil non blessé.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.  
Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritant  
corrosif  
Toux  
Dyspnée  
Réactions allergiques  
Risque de lésions oculaires graves.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Chrome (VI) (oxyde de) extra-pur

Date de révision: 14.07.2023

Code du produit: 25169

Page 4 de 13

Troubles gastro-intestinaux  
Pneumonie  
Spasmes  
Collapsus circulatoire  
État inconscient  
Apparition de méthémoglobine

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée disponible

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

sans limitation

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Solides non combustibles  
Propriétés comburantes  
Produits de combustion dangereux  
En cas d'incendie, risque de dégagement de: fumée toxique d'oxyde de métaux

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.  
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.  
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.  
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un équipement de protection personnel.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Évacuer les personnes en lieu sûr.  
Procédures d'urgence  
Consulter un spécialiste  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### **Pour les secouristes**

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.  
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).  
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Chrome (VI) (oxyde de) extra-pur

Date de révision: 14.07.2023

Code du produit: 25169

Page 5 de 13

Recueillir à l'état sec avec précaution. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

#### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### Préventions des incendies et explosion

Matériau, riche en oxygène, Comburant

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

##### Information supplémentaire

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

##### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de: Matériau combustible (Matériau, riche en oxygène, Comburant)

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker dans un endroit sec.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

température de stockage < +30°C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Chrome (VI) (oxyde de) extra-pur

Date de révision: 14.07.2023

Code du produit: 25169

Page 6 de 13

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
1333-82-0	Trioxyde de chrome, en Cr	-	0,001		VME (8 h)	
		-	0,005		VLE (15 min)	

##### Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
1333-82-0	Trioxyde de chrome	Augmentation de chrome total (/g créatinine)	10 µg/g	Urine	au cours du poste

##### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
1333-82-0	trioxyde de chrome (VI)	
Eau douce		0,003 mg/l
Eau de mer		0,003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,15 mg/kg
Intoxication secondaire		17000000 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,21 mg/l
Sol		0,031 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: [vertrieb@kcl.de](mailto:vertrieb@kcl.de) avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation KCL 741 Dermatril® L

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation KCL 741 Dermatril® L

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Chrome (VI) (oxyde de) extra-pur

Date de révision: 14.07.2023

Code du produit: 25169

Page 7 de 13

concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.  
Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: P3  
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide
Couleur:	rouge foncé
Odeur:	sans odeur
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	197 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur (à 20 °C):	<1 (100 g/l)
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	2,7 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	900 kg/m <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion	Aucune donnée disponible
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Chrome (VI) (oxyde de) extra-pur**

Date de révision: 14.07.2023

Code du produit: 25169

Page 8 de 13

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Comburant, fortes

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

0

Teneur en corps solides:

100%

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Comburant, fortes

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Matériau combustible

Métaux alcalins

Ammoniac

Hydrazine

NO3

Agent réducteur

Acide nitrique

**10.4. Conditions à éviter**

Forte chaleur

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune donnée disponible

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

**Toxicité aiguë**



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Chrome (VI) (oxyde de) extra-pur**

Date de révision: 14.07.2023

Code du produit: 25169

Page 9 de 13

Mortel par contact cutané.  
Mortel par inhalation.  
Toxique en cas d'ingestion.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1333-82-0	trioxyde de chrome (VI)				
	orale	DL50 52 mg/kg	Rat	Other company data (1987)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 57 mg/kg	Lapin	Other company data (1987)	OECD Guideline 402
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,05 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (trioxyde de chrome (VI))  
Peut provoquer une allergie cutanée. (trioxyde de chrome (VI))

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Peut induire des anomalies génétiques. (trioxyde de chrome (VI))  
Peut provoquer le cancer. (trioxyde de chrome (VI))  
Susceptible de nuire à la fertilité. (trioxyde de chrome (VI))

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (trioxyde de chrome (VI))

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (trioxyde de chrome (VI))

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Aucune donnée disponible

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Aucune donnée disponible

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune donnée disponible

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Information supplémentaire**

Irritant  
corrosif  
Toux  
Dyspnée  
Réactions allergiques

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Chrome (VI) (oxyde de) extra-pur

Date de révision: 14.07.2023

Code du produit: 25169

Page 10 de 13

Risque de lésions oculaires graves.  
Troubles gastro-intestinaux  
Pneumonie  
Spasmes  
Collapsus circulatoire  
État inconscient  
Apparition de méthémoglobine

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

##### 12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

##### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

##### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

##### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

##### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

##### 12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.  
Effet nocif par modification du pH.

##### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

##### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

###### Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.  
Évacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.  
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

###### L'élimination des emballages contaminés

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.  
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

##### Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 1463
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	TRIOXYDE DE CHROME ANHYDRE
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	5.1
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	II
Étiquettes:	5.1+6.1+8

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Chrome (VI) (oxyde de) extra-pur**

Date de révision: 14.07.2023

Code du produit: 25169

Page 11 de 13

Code de classement: OTC  
Dispositions spéciales: 510  
Quantité limitée (LQ): 1 kg  
Quantité exceptée: E2  
Catégorie de transport: 2  
N° danger: 568  
Code de restriction concernant les tunnels: E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1463  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** TRIOXYDE DE CHROME ANHYDRE  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 5.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 5.1+6.1+8  
Code de classement: OTC  
Dispositions spéciales: 510  
Quantité limitée (LQ): 1 kg  
Quantité exceptée: E2

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1463  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CHROMIUM TRIOXIDE, ANHYDROUS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 5.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 5.1+6.1+8  
Dispositions spéciales: -  
Quantité limitée (LQ): 1 kg  
Quantité exceptée: E2  
EmS: F-A, S-Q

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1463  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CHROMIUM TRIOXIDE, ANHYDROUS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 5.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 5.1+6.1+8  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 2.5 kg  
Passenger LQ: Y544  
Quantité exceptée: E2  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 558  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 kg  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 562  
IATA-Quantité maximale (cargo): 25 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Chrome (VI) (oxyde de) extra-pur**

Date de révision: 14.07.2023

Code du produit: 25169

Page 12 de 13

Matières dangereuses: chromium trioxide

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

trioxyde de chrome (VI)

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): H2 TOXICITÉ AIGUË

Informations complémentaires: P8, E1

**Information supplémentaire**

Substance SVHC.

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 11,12.

**Abréviations et acronymes**

Ox. Sol: Matière solide comburante

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Corr: Corrosion cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Resp. Sens: Sensibilisation respiratoire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Muta: Mutagénicité sur les cellules germinales

Carc: Cancérogénicité

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Chrome (VI) (oxyde de) extra-pur

Date de révision: 14.07.2023

Code du produit: 25169

Page 13 de 13

	par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.